

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

À compléter et à retourner par courrier postal à :

Avenir Sportif d'Orly (A.S.O)
1, rue du Verger - 94310 ORLY

Inscription également possible en ligne sur le site www.sport-up.fr

N° DE DOSSARD

réservé à l'administration

**LA 2^e ÉDITION DE LA COURSE L'ORLYSIENNE
AURA LIEU LE DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018**

Nom : Prénom :

Année de naissance : Sexe : Masculin Féminin

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :@.....

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1,5 km : Gratuit | <input type="checkbox"/> 5 km : Gratuit |
| <input type="checkbox"/> 2,5 km : Gratuit | <input type="checkbox"/> 10 km : 10 € |

Je reconnais et accepte que, par le simple fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de l'Orlytienne.

Signature* (obligatoire) :

* Pour les mineurs : signature des parents précédée de la mention « J'autorise mon enfant à participer à la course l'Orlytienne. »

DEUXIÈME ÉDITION Ville d'Orly 

L'ORLYSIENNE



9H30 COURSE ENFANTS 1,5 KM

10H15 COURSE 2,5 KM

11H COURSE 5 KM & 10 KM

ORGANISÉE EN SOLIDARITÉ AVEC
LA CAMPAGNE OCTOBRE ROSE
possibilité de faire des dons !

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018
PARC DES SAULES

Inscriptions à partir du 15 juin 2018
Renseignements : Avenir Sportif d'Orly 09 54 50 37 73



www.mairie-orly.fr
facebook.com/villeorly
www.sport-up.fr



DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

COURSES

Course enfants (1,5 km)

Départ à 9h30

Courses de 5 km et 10 km

Départ à 11h00

Course de 2,5 km

Départ à 10h15. Course organisée en soutien à la lutte contre le cancer du sein, dans le cadre de la campagne de prévention Octobre rose.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent à partir du 15 juin 2018 :

- sur la manifestation « Des Vitamines avant la reprise » les 28, 29 et 30 août 2018 au parc du Grand Godet de 14h à 18h.
- sur la Journée des Associations et du Sport le 8 septembre 2018 au parc du Grand Godet de 10h à 17h.
- Au siège de l'ASO, 1 rue du verger du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- Sur place le 30 septembre 2018 au parc des Saules (remise des dossards)

REMISE DE DOSSARDS

Dimanche 30 septembre 2018 sur place.

RÈGLEMENT & CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1 : Organisation

Mairie d'Orly
A.S.O - Avenir Sportif d'Orly

Article 2 : Inscriptions

Pour chaque course, un bulletin d'inscription doit être rempli.

Pour les mineurs, la signature parentale ainsi que la mention : « J'autorise mon enfant à participer à la course l'Orlysiennne » sont obligatoires.

Les courses de 1,5 km, 2,5 km et 5 km sont gratuites.

La course de 10 km est au prix de 10 €.

La course du 5 km sera chronométrée, mais sans classement officiel. Aucun classement officiel n'étant établi pour les courses de **1,5 km, 2,5 km et 5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire.**

La course du 10 km sera chronométrée, **avec classement officiel** : de ce fait le **certificat médical est obligatoire.**

Article 3 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer, après inscriptions, au parc des Saules, entrée face au McDonalds sur présentation d'une pièce d'identité le dimanche 30 septembre à partir de 8h et jusqu'à 10 minutes avant le départ de la course concernée :

- 9h30 - Course des Enfants 1,5 km
- 10h15 - Course Octobre Rose 2,5 km
- 11h00 - Courses 5 km et 10 km

Article 4 : Parcours

Le parcours de chacune des courses se fait entièrement à l'intérieur des parcs des Saules et du Grand Godet.

La course enfants est réservée aux jeunes nés entre 2005 et 2011 (de 7 à 13 ans). La course en solidarité avec Octobre rose de 2,5 km est une course pour tous les coureurs à partir de 7 ans (nés après 2011). La course des 5 km est réservée aux coureurs nés à partir de 2004 (à partir de 14 ans). La course des 10 km est réservée aux coureurs nés à partir de 2002 (à partir de 16 ans).

Article 5 : Ravitaillement et logistique

Un ravitaillement sera proposé à mi-parcours des 10 km. Vestiaires sur place avec consignes gardées.

Article 6 : Service médical

Il est assuré par le service de la Croix Rouge.

Article 7 : Sécurité

Elle est assurée par des agents municipaux, la Croix Rouge et des bénévoles.

Article 8 : Responsabilité

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard pour les 2,5 km, 5 km et 10 km.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour la course de 1,5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire, mais une autorisation parentale est exigée.

Aucun classement officiel n'étant établi pour les courses de 2,5 km et 5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire.

La course du 10 km étant chronométrée, avec classement officiel, le certificat médical est obligatoire.

Article 9 : Accident ou vol

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Article 10 : Récompenses

Un Tee-Shirt et une médaille seront remis à chaque participant.

Article 11 : Informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms prénoms adresses et si possible votre numéro de dossard.

Article 12 : Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs de la course l'Orlysiennne ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prises à l'occasion de ma participation à la course. L'Orlysiennne sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 13 : Chronométrage

Tous les inscrits à la course des 5 km et 10 km pourront se voir remettre une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Le temps de chaque concurrent sera donc le temps réel, et non le temps décompté au coup de pistolet.